

Randan (*) arriva à *Bezançon*, précédé de quinze hommes de la Maréchaussée avec Mr. de Bastard, Conseiller d'Etat. Le 5, à quatre heures du matin, tous les Membres du Parlement ont reçu des Lettres de cachet, portant injonction de se rendre au Palais à huit heures pour y entendre les ordres du Roi ; & tous s'y étant rendus, Mr. de Bastard a fait faire lecture d'un Édit portant suppression du Parlement. Quelques-uns des Membres ont demandé à délibérer, on leur a exhibé de nouvelles Lettres de cachet qui leur défendoient de le faire. L'enregistrement fait, les Conseillers ayant encore demandé à délibérer, ils ont reçu une troisième Lettre de cachet portant une pareille défense avec injonction de se rendre chacun chez eux sans voir personne. L'après-midi on leur a apporté de nouvelles Lettres de cachet qui les exilent au nombre de trente-cinq en différens lieux.

Il y en a 20 ou 25 qui ne sont pas exilés, & dont on pense que l'on composera un nouveau Parlement.

Le Pere de Neufville, Jésuite, grand Prédicateur, qui s'étoit retiré à *Bruxelles*, & à qui le Roi a ensuite permis de résider à *Saint-Germain*, vient de lui conférer une pension de trois mille livres sur l'Evêché de *Bexiers*, dont est pourvu l'Abbé de Nicolai.

(*) C'a été le Maréchal de Lorges, Commandant pour le Roi dans la *Franche-Comté*, & non le Duc de Randan, comme on l'a joint, qui arriva à *Bezançon*, &c.